

ANNEXE 1

MUTATIONS DES PTP VIA AMIA

PAS A PAS RELATIF A LA PREMIERE CONNEXION

ETAPE 1 : Connectez-vous sur le serveur internet AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

ou par le biais du site internet du ministère : <https://www.education.gouv.fr/promotions-et-mutations-des-personnels-techniques-et-pedagogiques-309437>

ETAPE 2 : L'écran suivant apparait :

→ **Renseignez uniquement votre NUMEN**



La saisie d'un mot de passe n'est pas nécessaire à ce stade



En cas de première connexion à AMIA pour la campagne d'opérations de mobilité de cette année, ne saisissez que votre identifiant, et pas de mot de passe : un mot de passe aléatoire sera alors généré et envoyé par courrier électronique à votre adresse professionnelle connue (que vous pourrez vérifier avant l'envoi du courrier électronique).

Numen

Mot de passe

Se connecter

Changer de mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

ETAPE 3 : cliquez sur « se connecter ».

ETAPE 4 : Votre NUMEN et une adresse courriel s'affichent comme ci-dessous :

→ Vérifiez si l'adresse indiquée correspond bien à l'adresse mail que vous utilisez habituellement.



Avant d'initialiser votre compte, veuillez vérifier l'adresse e-mail indiquée ci-dessous. S'il ne s'agit pas de votre adresse professionnelle, veuillez annuler l'initialisation de votre compte.

Initialisation de votre compte utilisateur

Numen : 01A [REDACTED]VK
Adresse mail : [REDACTED]@ac-paris.fr

Valider

Annuler

<p>Si l'adresse n'est pas celle que vous utilisez habituellement :</p> <p>Vous pouvez effectuer une demande de modification à l'une des adresses mails suivante, selon votre domaine d'activité :</p> <p>mouvement-sport@education.gouv.fr ou mouvement-jeunesse@education.gouv.fr</p> <p>Dès réception d'une confirmation de modification de votre adresse courriel, par le département C2-7, vous pouvez vous connecter à nouveau et reprendre la procédure dans AMIA.</p> <p style="text-align: center;">Retour à l'étape 1</p>	<p>Si l'adresse est celle utilisée :</p> <p>Vous allez recevoir un mot de passe à l'adresse mail indiquée.</p> <p style="text-align: center;">Passez à l'étape 5</p>
---	--

ETAPE 5 : En cliquant sur le lien reçu, la fenêtre ci-dessous apparaît.

- Vous devez saisir le mot de passe reçu par mail dans la fenêtre « ancien mot de passe »
- Créez votre nouveau mot de passe en respectant les contraintes suivantes :
 - taille minimale du mot de passe : 12 à 30 caractères
 - doit contenir au moins 1 caractère spécial ET au moins 1 chiffre ET au moins 1 lettre minuscule ET au moins 1 lettre majuscule
 - caractères spéciaux valides : ` ~ ! @ # \$ % ^ & * () - _ = + [{] } \ | ; : ' " < , > . / ?
 - être un mot de passe différent (du mot de passe temporaire)

 **Le NUMEN, l'adresse mail validée et le mot de passe que vous avez choisi seront utilisés pour toute nouvelle connexion. Pensez à les conserver**

ETAPE 6 : Vous pouvez maintenant formuler votre demande de mutation, en y indiquant :

- l'ensemble des motifs (priorités légales, convenances personnelles, etc.),
- vos vœux (6 vœux au maximum)
- l'hierarchisation des souhaits de mobilité (en cas de vœux multiples portant à la fois sur un PPr et sur un autre type de vœu, le PPr sera automatiquement placé en rang n°1 sur la liste de vœux)